

# L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session  
Kingston, Jamaïque  
14 - 25 juillet 2014

Assemblée (matin)  
Assemblée (après-midi)

FM/20/11  
22 juillet 2014

---

## CÉLÉBRATION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Réunie ce matin à Kingston, sous la présidence de M. Antonio Francisco Da Costa e Silva Neto (Brésil), l'Assemblée a célébré le vingtième anniversaire de la création de l'Autorité Internationale des fonds marins.

A l'ouverture de la séance, l'Assemblée a élu la Fédération de Russie comme Vice-président sur proposition du Groupe des États d'Europe orientale afin de compléter la liste de Vice-présidents comprenant la Chine, la France et le Nigeria.

Lors de son allocution, le président de l'Assemblée a souligné le caractère historique de cette séance, et a rendu hommage aux architectes de l'Autorité présents à cette cérémonie. S'adressant à la Première ministre de la Jamaïque, Mme Portia Simpson Miller, a exprimé la reconnaissance de l'Autorité envers le gouvernement et le peuple de la Jamaïque pour son accueil et son soutien aux travaux de l'Autorité.

Il a précisé que cette date représentait un carrefour pour l'Autorité et que c'était le moment de se poser des questions importantes, suggérant de réfléchir à l'avenir de l'Autorité, ce qu'on aimerait qu'elle devienne, les moyens nécessaires pour y arriver ainsi que les priorités à se fixer.

S'adressant à l'Assemblée, le Secrétaire général, M. Nii Allotey Odunton (Ghana), a exprimé sa satisfaction quant au nombre de demandes d'exploration, précisant qu'il y a vingt ans, il n'aurait jamais pensé recevoir vingt-six demandes d'exploration.

Il a souligné le besoin de rationalisation des données relatives aux ressources minérales marines. Il a aussi estimé qu'il était urgent de standardiser la taxonomie de la faune découverte, s'agissant d'espèces jusqu'alors inconnues. Le Secrétaire général a ajouté que se rapprochant de la phase d'exploitation, il était crucial de mettre en place un standard de nomenclature pour les données recueillies.

Par ailleurs, M. Odunton a rappelé l'importance de la Commission juridique et technique, organe chargé d'évaluer l'impact environnemental des activités dans les grands fonds marins et de conseiller l'Autorité sur les points relatifs à l'exploration et l'exploitation du milieu marin.

---

Adressant ses remerciements au pays hôte pour son accueil, le Secrétaire général a souhaité que l'Autorité soit toujours en Jamaïque lorsque l'exploitation minière commencera.

Madame Portia Simpson Miller, Première ministre de la Jamaïque, s'adressant à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, a décrit celle-ci comme une organisation radicale qui est aussi importante aujourd'hui qu'elle l'était il y a vingt ans. Mme Simpson Miller a précisé que l'Autorité avait encore d'importantes questions à aborder, telles que la gestion et la gouvernance des ressources minérales des grands fonds marins, le partage de ces ressources, le développement durable de la pêche et le développement de nouvelles techniques minières protégeant l'environnement marin. La Première ministre a félicité le Secrétaire général et son équipe, ainsi que les 166 membres de l'Autorité, pour l'attention portée à la protection de l'environnement et des ressources non renouvelables dans la Zone. Elle a ajouté que la bonne santé de l'Autorité des fonds marins était nécessaire et spécialement importante pour les petits pays insulaires de la Caraïbe qui dépendent fortement de la qualité de l'environnement.

S'exprimant au nom de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, M. Stephen Mathias, Secrétaire général adjoint pour les affaires juridiques des Nations Unies, a remercié la Jamaïque pour son hospitalité et son engagement envers les Nations Unies. Il a rappelé que la célébration du vingtième anniversaire de l'Accord de 94 représente l'occasion d'examiner les liens existant entre le régime innovateur créé par la Convention et l'Accord, les projets de l'Autorité et sa quête de développement durable.

Il a souligné que le «patrimoine commun de l'humanité», concept représenté par les grands fonds marins, a fait l'objet d'une importante contribution au droit international, remplaçant ainsi des incertitudes quant à l'avenir des fonds marins par des bénéfices et responsabilités partagés dont peuvent jouir tous les États y compris les États sans littoral.

Il a salué le travail entrepris par l'Autorité sous l'égide de l'Ambassadeur Satya Nandan et maintenant M. Nii Odunton, pour la protection et la préservation de l'environnement marin, amené à contribuer à la durabilité des activités minières.

Il a souhaité que les États membres poursuivent leur engagement envers la Convention et leur participation au travail de l'Autorité afin que ce patrimoine commun de l'humanité bénéficie aux générations à venir.

M. Tommy Koh, ambassadeur extraordinaire de Singapour, Président de la Troisième Conférence de Nations Unies sur les droits de la mer, a estimé que la visibilité de l'Autorité devrait être accrue afin de mieux faire connaître sa mission. L'Autorité devrait développer ses programmes de sensibilisation et encourager les grandes écoles de droit à enseigner un module sur la Partie XI de la Convention. M. Koh a ajouté que lorsque ses ressources le permettront, l'Autorité devra construire le Musée de l'Autorité des fonds marins, afin d'exposer la faune, la flore et les minéraux découverts dans les grands fonds marins. Il a ajouté que l'Autorité, se tournant vers l'avenir, doit mettre en place les règles et lois régissant les contrats d'exploitation et encourager les contractants à passer de la phase d'exploration à la phase d'exploitation.

L'ancien Secrétaire général de l'Autorité (1996-2008), M. Satya Nandan (Fiji), a rappelé que la prochaine étape du travail de l'Autorité résidait en la mise en place d'un règlement de l'exploitation minière des grands fonds marins. Il a ajouté que la crédibilité de l'Autorité dépend de la confiance qui lui est accordée par ses membres par les parties prêtes à travailler avec elle au développement des ressources du patrimoine commun.

Il a indiqué que l'Autorité était à la fois un organe administratif et législatif, et a souligné que les règlements de l'Autorité devaient être justes tant pour les contractants que pour l'Autorité qui représente l'humanité. Par ailleurs, il a précisé que l'humanité ne pourra bénéficier du travail de l'Autorité que lorsque les activités minières se dérouleront.

Il a encouragé l'Assemblée, le Conseil et la Commission juridique et technique à continuer à prendre des décisions justes et objectives et à ne pas hésiter à utiliser les meilleures informations scientifiques possibles si c'est nécessaire.

M. José Luis Jésus, ancien président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, a rappelé que lors de la Troisième conférence des Nations Unies sur les droits de la mer, des délégués du monde entier ont pris part à une des plus importantes négociations qui fut dans l'histoire de la création d'un traité. Il a précisé que ces négociations avaient été menées en ayant à l'esprit le concept innovateur selon lequel les fonds marins situés en dehors des juridictions nationales étaient le bien commun de l'humanité.

Il a aussi rappelé que la Conférence avait créé l'Autorité internationale des fonds marins dont le rôle était d'assurer la mise en œuvre des articles contenus dans la Partie XI de la Convention des droits de la mer, enrichie plus tard par l'Accord de 94. Pour ce faire, la Convention a chargé l'Autorité de certaines tâches, parmi lesquelles se trouvent l'adoption de règlements et procédures nécessaires à la prospection, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

Si à l'époque, beaucoup de monde pensait que l'exploitation des ressources minérales des grands fonds aurait pu se faire à la fin du vingtième siècle, il est maintenant évident que cela n'était pas réaliste. Non seulement les conditions économiques et technologiques n'étaient pas adéquates, mais personne ne pouvait imaginer le nombre de conditions à remplir et l'étendue du travail devant être réalisé par l'Autorité avant de commencer l'exploitation commerciale.

M. José Luis Jésus s'est réjoui de voir la tâche accomplie par l'Autorité lors de ces vingt dernières années, progressant méthodiquement, mettant en place les codes de prospection et d'exploration non seulement relatifs aux nodules polymétalliques, mais aussi aux sulfures polymétalliques et aux encroûtements cobaltifères. Ce sont des avancées majeures pour se diriger vers la phase d'exploitation. Il a ajouté que cela n'aurait pu être possible sans les États membres participants au fil des années aux travaux des organes de l'Autorité, ni sans la participation des investisseurs pionniers qui ont investi du temps, des recherches et des ressources ni enfin sans le dévouement du personnel de l'Autorité. Il a enfin tenu à souligner la qualité du travail accompli par Messieurs Satya Nandan et Nii Odunton au poste de Secrétaire général, estimant que la réussite de

l'Autorité est aussi la réussite de la Convention, et qu'à son point de vue, la Convention est l'un des traités multinationaux qui a le mieux réussi.

M. Hasjim Djalal, ancien membre de la délégation de l'Indonésie à la Troisième Conférence des Nations Unies sur droits de la mer (1973-1982), et premier Président de l'Assemblée de l'Autorité des droits de la mer (1996) a retracé l'histoire de la recherche des minéraux marins jusqu'en 1918. Il a aussi fait référence à la Déclaration Truman de 1945, par laquelle les Etats-Unis ont revendiqué le droit de contrôler leur plateau continental. M. Djala a souligné que ceci a été un moment clé dans le développement du droit de la mer car d'autres pays ont suivi l'exemple des Etats-Unis, bien qu'il n'y ait pas encore de définition juridique du terme « plateau continental ».

Il a ajouté qu'une définition juridique de ce terme avait été adoptée lors de la Convention de Genève de 1958, mais que c'est l'ambassadeur de Malte, Arvid Pardo, qui lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1967, a le premier soulevé la question de l'appartenance des ressources minérales des grands fonds marins et des règlements qui devraient gouverner leur exploitation. En 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution désignant ces ressources comme « patrimoine commun de l'humanité » et a appelé à l'établissement d'une autorité internationale pour régir ce patrimoine, conduisant à l'adoption de la Convention des droits de la mer de 1982.

M. Djala a émis le souhait qu'un jour les États-Unis ainsi que d'autres pays non signataires ratifient la Convention.

Le Juge Vladimir Golitsyn, Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, transmettant à l'Autorité à l'occasion de son vingtième anniversaire, les félicitations du Juge Shuji Yanai, Président du Tribunal, a souligné les relations fructueuses existant entre l'Assemblée et le Tribunal des droits de la mer. Précisant le mandat de son organisation, M. Golitsyn a expliqué que le Tribunal avait juridiction sur les différends entre les Etats parties ou entre les États parties et l'Autorité, relatifs à l'interprétation ou à l'application du régime de la Convention.

Il a aussi expliqué que l'Autorité au cours de ses travaux relatifs à l'application de la Convention, pouvait demander l'Avis consultatif du Tribunal lorsqu'elle avait besoin de l'assistance d'une instance juridique impartiale et indépendante.

Il a par ailleurs indiqué qu'un atelier régional conjointement organisé devrait se tenir cette année au Ghana, afin de faire connaître le travail de l'Autorité et du Tribunal aux fonctionnaires des gouvernements de la région de l'Afrique de l'ouest.

La délégation du Nigeria, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique a salué les efforts et initiatives tendant à faciliter le développement d'un code minier afin de guider les contractants prêts à passer à la phase d'exploitation. Le Groupe a exhorté les contractants à suivre scrupuleusement les obligations stipulées dans les contrats et de mettre à la disposition de l'Autorité

toutes les données nécessaires à son travail. La délégation du Nigeria a souligné la qualité du travail du Secrétaire général le qualifiant « d'Africain distingué faisant la fierté du continent. »

S'exprimant au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le représentant de Fidji a rendu hommage à l'ambassadeur de Malte, Arvid Pardo, ainsi qu'aux autres pères fondateurs de l'Autorité. Il a par ailleurs rappelé l'importance de la responsabilité de l'Autorité consistant à gérer les ressources naturelles dans la Zone, l'engageant à continuer à y renforcer le respect de l'environnement. Le Représentant de Fidji, a aussi souligné le rôle du développement et de la coopération dans les travaux de l'Autorité.

Le représentant de la Fédération de Russie a présenté un message du Ministre russe des Affaires étrangères, M. Sergey Lavrov. Le ministre des Affaires étrangères a indiqué qu'en sa qualité de contractant, la Fédération de Russie apprécie le travail de l'Autorité, spécialement les efforts qu'elle déploie à l'élaboration de règlements et à l'amélioration des bases juridiques pour le développement des ressources, l'exploration et la perspective d'exploitation. La Fédération de Russie apprécie aussi l'intérêt porté par l'Autorité aux besoins des pays en développement et aux pays les moins développés ainsi qu'à son attachement à la protection de l'environnement. M. Sergei Lavrov a réaffirmé l'engagement de son pays à travailler activement avec l'Autorité.

S'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Représentant du Mexique a estimé que la meilleure façon de rendre hommage au travail des personnes ayant participé à l'établissement de l'Autorité internationale des fonds marins était de réaffirmer l'engagement de ses membres à relever les nouveaux défis qui les attendent.

Il a ajouté qu'il fallait mettre en place des mécanismes pour évaluer et gérer l'impact environnemental des opérations minières ainsi que des règles financières relatives aux bénéfices tirés de l'exploitation. Il a rappelé qu'il était important que les besoins des pays en développement soient équitablement pris en compte.

Le Représentant du Mexique a exprimé la satisfaction du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, face à l'augmentation du nombre de Représentants permanents au sein de l'Autorité dont la plupart appartiennent à ce Groupe.

S'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres Etats, le représentant de l'Allemagne a estimé que la Convention des droits de la mer était le résultat radieux d'un grand effort entrepris par la communauté internationale pour concevoir un cadre légal universel pour les océans. Il a affirmé que cette Constitution des océans face aux défis inhérents à ses activités, s'était avérée à la fois efficace et flexible.

Par ailleurs, il a rappelé l'engagement des membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats envers l'Autorité, reflété par le fait que sept des contrats d'exploration approuvés avait été parrainés par des Etats membres de ce groupe, ajoutant qu'ils avaient aussi mis en place des projets de coopération avec des partenaires internationaux et particulièrement venant de pays en développement.

---

Il a ajouté que cette période de fin des premiers contrats d'exploration se dirigeant vers la phase d'exploitation était porteuse de nouveaux défis, que les membres de son Groupe sont prêts à relever avec l'Autorité.

M. Mumba Kapumpa, ambassadeur de Zambie en Corée a fait l'éloge du Secrétaire général, louant sa capacité à calmer les esprits et à aider les délégations à trouver un consensus.

S'exprimant comme témoin privilégié de la conception et de la fondation de l'Autorité, M. Baïdy Diène, ancien Président du Conseil (2004) a décrit ce que représentent pour lui les vingt ans de l'Autorité. Après un rappel historique, il a estimé que le bon fonctionnement de l'organisation, son côté réaliste et pratique sont à l'origine des changements nécessaires à l'adaptation au monde actuel. Il a souligné que l'Autorité a su faire face aux problèmes posés en trouvant des solutions d'ordre pratique, pragmatique et juridique qui ont permis l'avancement de l'organisation. Il a mentionné la diversité des formations dont 20 ressortissants de pays en développement ont pu bénéficier. Il a souligné qu'en dépit des nombres importants de groupes de travail, il est en fait possible d'arriver à une collaboration positive. Il a également mentionné l'effort des membres pour atteindre les objectifs de l'Autorité en rappelant les défis causés par la croissance de la population mondiale, la faim et le manque d'eau dans certaines parties du monde. Il a souhaité que « cette merveilleuse aventure » se poursuive.

S'exprimant au nom des petits états insulaires du Pacifique, Tonga a rappelé son lien ancestral avec les fonds marins et a fait remarquer que l'état marin se dégrade à un rythme malheureux et qu'il faut tenir compte des conséquences en soulignant l'importance de la préservation de l'environnement. Il a demandé à l'autorité de renforcer les liens avec les petits états.

Le Représentant du Mexique a affirmé que l'Autorité est le seul organe compétent pour les fonds marins, qui puisse promouvoir les intérêts de l'humanité. Il a rappelé que les ressources appartiennent à tous et a mentionné une éventuelle mise en place d'un code d'extraction minière, l'antichambre de l'activité des fonds marins.

Le Représentant de Trinité et Tobago a reconnu que l'Autorité est pleinement opérationnelle et qu'elle a montré qu'elle pouvait protéger le milieu marin. Il a également reconnu la contribution phare au droit de la mer de certains pays de CARICOM.

Alors que l'Autorité s'oriente vers un code juridique, il a souligné que ces codes doivent permettre la sauvegarde du milieu marin. Il a ajouté que les États parties doivent faire en priorité l'élaboration d'une politique visant à verser des paiements ou des contributions en nature pour l'exploitation de ressources afin que ces contributions soient reversées de façon équitable.

Le Représentant de l'Indonésie, a continué à appuyer les activités de l'Autorité qu'il reconnaît allant dans la bonne direction.

Le Représentant de Tonga a souligné que face à des perspectives sombres, l'extraction des fonds marins est vue comme une contribution à l'économie du pays. Il en a profité pour mentionner

l'aide de l'Union européenne et a précisé qu'un projet de loi relatif aux ressources minérales allait être adopté par son gouvernement.

La représentante de l'Afrique du Sud a fait référence au principe du patrimoine commun de l'humanité qui n'est pas seulement un concept de bénéfice mais de préservation afin que tout soit partagé et profite à tous.

Elle a reconnu l'importance des séminaires de sensibilisation et d'un cadre fiscal approprié à l'extraction, qui soit juste pour l'industrie, pour les investisseurs, pour les États membres de l'Autorité et pour l'humanité.

Prenant la parole pour la première fois, le Représentant du Bangladesh, a signalé qu'il faisait partie des 119 États membres qui sont devenus signataires à la Convention le premier jour de la signature. Il a rappelé les responsabilités de l'Autorité et de signaler l'arbitrage concernant la délimitation de la frontière maritime entre le Bangladesh, l'Inde et Myanmar dans la Baie du Bengal qui s'est résolue de manière pacifique, une victoire pour les trois pays.

Le Représentant du Fidji, premier état à ratifier la Convention, a estimé que cette dernière, qui était vue comme une gouvernance équitable des océans, ne les a pas déçus. Il a ajouté que la Convention est inscrite dans les affaires du pays et il a souhaité la préparation d'un code d'exploitation pour les minéraux.

La délégation de Cuba considère que la Convention est un instrument essentiel pour renforcer la paix, l'ordre et le développement durable dans les océans et a rappelé le rôle de l'Autorité dans l'application de l'esprit de la Convention définissant les ressources des grands fonds comme patrimoine commun de l'humanité.

Le Représentant de l'Inde, manifestant son optimisme, s'est référé à la Convention comme accord contenant des éléments révolutionnaires. Il a souhaité une évaluation de la quantité des métaux et l'établissement de la viabilité des nodules. Il a ajouté que les petits états, ne pouvant pas profiter de la Convention, peuvent profiter de la formation. Il a annoncé un atelier devant avoir lieu cette année en Inde pour aider les contractants. Il a dit que la gestion des ressources minérales est un défi à relever.

La Représentante des Philippines a estimé d'un accomplissement collectif qui vise à maintenir la paix car la mer devrait être une source de stabilité.

S'adressant aux noms de 7 pays africains, le représentant du Sénégal a souhaité une plus grande ouverture de l'Autorité.

La Représentante de la République du Guyana a mis l'emphase sur l'importance que la Zone soit gérée de façon efficace et mieux exploitée pour le bien de l'humanité. Elle a fait référence à une demande présentée en septembre 2011 à la Commission des limites du plateau continental pour laquelle le Guyana attend une réponse.

Le Représentant du Brésil a souligné la contribution de son pays à l'Autorité, rappelant la présence permanente de leur représentant et a signalé que de nouveaux défis doivent être relevés.

Le Représentant du Panama, pays maritime par excellence, a fait part de sa confiance à la Convention des droits de la mer, en précisant un plan d'égalité, de respect, de coopération et de solidarité entre tous les pays membres pour le concept de « patrimoine commun de l'humanité ».

Le Représentant de St Kitts et Nevis a rappelé l'importance de l'environnement qui représente une richesse pour l'avenir.

Le Représentant de la Jamaïque, pays hôte, a précisé que son gouvernement a tenu ses promesses malgré la limite de ses ressources et a remercié tous les pays pour leur contribution.

Greenpeace, World Wildlife Fund, l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Coalition pour la protection des hauts fonds marins en qualité d'observateurs ont souligné l'impact du changement climatique sur les océans, le besoin de préserver la vie dans les océans et l'importance de transparence dans les processus de l'Autorité.

A l'occasion de la célébration de vingtième anniversaire, une prestation musicale a été présentée par le groupe Collegium Musicum Jamaica.

L'Autorité reprendra ses travaux mercredi matin.

\* \* \* \* \*